

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n° 120 - 2020

L'an deux mil VINGT, le HUIT du mois d'OCTOBRE, le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué en date du 1^{er} Octobre 2020, s'est réuni en session ordinaire à Chastreix sous la Présidence de Monsieur GAY Lionel

XXXXXXXXXX

ÉTAIENT PRESENTS :

Besse	Mesdames TARTIERE Catherine, DECHAMBRE Brigitte, Messieurs GAY Lionel, PERRON Jacques, MARLET Pierre
Chambon/Lac	Monsieur LABASSE Emmanuel
Chastreix	Monsieur BABUT Michel
Compains	Monsieur VALETTE Henri
Egliseneuve d'Entraigues	Monsieur CARDENOUX Didier
Espinchal	Monsieur CHANIER Jean-Luc
La Bourboule	Mesdames EYRAGNE Violette, DEVELAY-MICHELIN Brigitte, Messieurs CONSTANTIN François, BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, EYRAGNE Jean-Marc
La Godivelle	Madame MANSANA Jocelyne
Le Mont-Dore	Mesdames MABRU Michelle, SAVOLDELLI Florence, MONESTIER Séverine, Messieurs DUBOURG Sébastien
Le Vernet Ste Marguerite	Monsieur DABERT Laurent
Montgreleix	Monsieur MAGE Jean
Murat le Quaire	Monsieur PEYRARD Nicolas
Murol	Messieurs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger
Picherande	Monsieur ECHAVIDRE Frédéric
Saint Diery	Monsieur CHASSARD Frédéric
St Genes Champespe	Monsieur PERRON Roland
Saint Nectaire	Madame LEFEUVRE Marion, Monsieur BELLONTE Alphonse
St Pierre Colamine	Monsieur CLECH Michel
St Victor la Rivière	Monsieur GORY François
Valbeix	Madame LANCELLE Elsa

XXXXXXXXXX

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BABUT

Nombre de Conseillers : En exercice : 35 - Présents : 34 Votants : 34

Absents/Excusés : Messieurs Jean-François CASSIER et Patrice DECARRE

Délégués suppléants assistant au conseil : Michel BOISSARD, Bernard BOUYON, Alain CHAUVET, Philippe VALLON

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

XXXXXXXXXX

OBJET : Convention de passage ENS – La Montagne du Mont Chastreix

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Environnement ;

VU les statuts de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;

Monsieur Le Président rappelle aux membres présents que l'Aménagement des 24 balades en cours sur le territoire de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY passe à certains endroits chez des propriétaires publics ou privés. Une convention doit ainsi intervenir avec le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme afin de préciser les modalités d'utilisation des chemins de randonnée sis sur l'Espace Naturel Sensible de la Montagne du Mont (parcelles G13 et 14 sur la commune de Chastreix), dans le cadre des pratiques de randonnée pédestre et de ski de fond. Cet Espace Naturel Sensible est situé sur le territoire de la Réserve Naturelle de Chastreix Sancy.

Monsieur le Président précise que l'utilisateur s'engage à user du sentier « en bon père de famille » et prendre toutes les dispositions pour le maintenir en bon état. Il informera le Conseil Départemental en cas de présence de chablis à risque sur le chemin, ou de tout autre problème susceptible de compromettre la sécurité des usagers. Il s'engage à informer le Conseil Départemental et la Réserve Naturelle de Chastreix Sancy s'il doit

traverser l'Espace Naturel Sensible en véhicule à moteur, et à ne pas emprunter le chemin traversant l'Espace Naturel Sensible de la Montagne du Mont s'il constate que celui-ci est endommagé, fragilisé ou insuffisamment enneigé, afin de ne pas impacter durablement le sol.

Monsieur le Président donne lecture du projet de convention à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- ❖ APPROUVE le contenu de la convention de passage à intervenir avec le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme telle que présentée et annexée à la présente délibération ;
- ❖ MANDATE son Président pour en assurer la bonne exécution.

Ainsi fait et délibéré,
Les Jour, Mois, An que sus dit
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Président,
Lionel GAY

